



D3310-Direction de la commande publique-Marchés

DECISION DU MAIRE N° d.2023.171

Liste des marchés de fournitures courantes, de services et de travaux, ainsi que leurs avenants, conclus dans le cadre de cette délégation entre le 2 septembre et le 20 novembre 2023 et passés suite à des procédures dont le montant ne justifie pas le transfert au contrôle de légalité.

LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22 4°, L.2122-23, L.2131-1, L.2131-2, 4°, D.2131-5-1 et R.2131-6,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2124-1 et R.2124-1 et suivants relatifs aux marchés passés selon une procédure formalisée, les articles L.2122-1 et R.2122-1 et suivants relatifs aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence, les articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée, les articles L.2194-1 et R.2194-1 et suivants relatifs aux conditions de modification d'un marché public, et les articles L.2125-1 et R.2162-15 et suivants relatifs aux modalités de passation des concours,

Vu la délibération n° D.2020.05.18 du Conseil municipal de Versailles du 27 mai 2020 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L.2122-22 précité,

Vu l'arrêté municipal n° A.2023.234 du 3 février 2023 donnant délégations de fonctions et de signatures aux élus de la ville de Versailles pour la mandature 2020-2026,

Vu le budget de l'exercice en cours,

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des marchés et avenants conclus sur la base de la délégation qu'il a reçue à cet effet dans le cadre de la délibération du 27 mai 2020 susvisée.

La liste des marchés de fournitures courantes, de services et de travaux passés suite à procédures dont le montant ne justifie pas le transfert au contrôle de légalité et des avenants conclus dans le cadre de cette délégation entre le 2 septembre et le 20 novembre 2023 est la suivante :

DECIDE :

- 1) Mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement des nouveaux locaux de la Police Municipale au 93 rue des Chantiers à Versailles. Marché conclu avec le groupement conjoint AP ARCHITECTURE (société mandataire, domiciliée 11 rue du Vieux Versailles - 78000 Versailles) / PARICA INTERNATIONAL / CRONOS CONSEIL / SERIAL ACOUSTIQUE, suite à une procédure adaptée restreinte et pour un montant global et forfaitaire de 197 679,86 € HT. La durée de la prestation est estimée à 31 mois.
- 2) Fourniture et livraison de gaz propane pour la serre des Gonards, située 19 rue Porte de Buc à Versailles. Accord-cadre mono-attributaire, à bons de commande, conclu avec la société PRIMAGAZ, domiciliée 110 Esplanade du Général de Gaulle - Coeur de Défense - Tour B - 92932 La Défense cedex, suite à une procédure adaptée ouverte, pour une durée de 4 ans à compter du 5 octobre 2023. Cet accord-cadre est conclu avec un seuil minimum et un seuil maximum exprimés en volumes, à savoir respectivement : 4 tonnes et 16 tonnes de gaz par an.
- 3) Travaux de rénovation et de mise en conformité d'un ascenseur du centre technique municipal - Marché conclu avec la société TK Elevator France, domiciliée au 12 Chaussée Jules César 95520 Osny suite à une procédure adaptée ouverte et pour un montant global et forfaitaire de 60 725,78 € HT. La durée de la prestation est estimée à 4 mois.
- 4) Achat et livraison de 2 fourgonnettes électriques - Marché conclu avec la société Citroën Trujas SAS, domiciliée 551 Avenue des Bouleaux - 78190 Trappes, dans le cadre d'un système d'acquisition dynamique et pour un montant global et forfaitaire de 62 478 € HT. Le délai de livraison est de 270 jours à compter de la notification du marché.
- 5) Abonnement au site WebEnchères - Avenant n° 1 à l'accord-cadre conclu avec la société BEWIDE ayant pour objet le transfert de société à la société AGORASTORE. Le seuil maximum

de cet accord-cadre reste fixé à 25 000 € HT.

- 6) Fourniture de pièces détachées pour véhicules Renault truck pour Versailles, Versailles Grand Parc (VGP) et le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Versailles - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société Chapelier, domiciliée 1 avenue de la gare - 78310 Coignières suite à une procédure sans mise en concurrence, pour une durée de 4 ans à compter du 15 octobre 2023. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 180 000€ HT pour sa durée totale.
- 7) Fourniture de pièces détachées pour véhicules Peugeot Citroën pour Versailles, VGP et le CCAS - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société SCDPRS, domiciliée 1-5 Avenue Louis Braille - 91420 Morangis suite à une procédure sans mise en concurrence, pour une durée de 4 ans à compter du 19 décembre 2023. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 140 000 € HT pour sa durée totale.
- 8) Fourniture de pièces détachées pour véhicules Schmidt pour Versailles, VGP et le CCAS - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société Europe service, parc d'activités de Tronquières, avenue du Garric - 15 000 Aurillac suite à une procédure sans mise en concurrence, pour une durée de 4 ans à compter du 11 octobre 2023. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 60 000 € HT pour sa durée totale.
- 9) Fourniture de pièces détachées pour véhicules Iveco pour Versailles, VGP et le CCAS - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société Global bus, domiciliée 4 et 5 allée des Halphleries - 78610 Le Perray-En-Yvelines suite à une procédure sans mise en concurrence, pour une durée de 4 ans à compter du 17 octobre 2023. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 60 000 € HT pour sa durée totale.
- 10) Contrat d'acquisition d'un droit d'accès, de maintenance, d'hébergement au logiciel Mission et prestations complémentaires utilisé par la direction des déplacements et aménagements urbains pour l'édition d'ordres de services de travaux et des devis - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société ALTEVA domiciliée 45 avenue Victor Hugo 93300 Aubervilliers suite à une procédure sans mise en concurrence pour une durée de 4 ans à compter de sa notification. Cet accord-cadre est conclu avec seuil minimum fixé à 8 269,20 € HT et un seuil maximum fixé à 150 000 € HT pour sa durée totale.
- 11) Prestation de maîtrise d'œuvre pour le remplacement de l'ancienne roulotte devenue vétuste et occupée à ce jour par l'association du cirque Méli-Mélo - Construction de bâtiments modulaires. Marché conclu avec le groupement AACL « Atelier d'Architecture C'est Elles » (Mandataire), domicilié 5 cité Voltaire – 75011 Paris / Sarl Wor / RSO Structure, suite à une procédure sans mise en concurrence, pour un montant de 17 000 € HT en tranche ferme, 2 700 € HT en tranche optionnelle 1 (analyse du cycle de vie si RE2020, rapport d'études et détails des calculs) et 2 400 € HT en tranche optionnelle 2 (calcul de descentes de charges et plans EXE des fondations). La durée de la partie étude de la mission est estimée à 33 semaines et la durée des travaux à 3 mois.
- 12) Recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage préalable à la refonte de l'intranet : étude et recommandation du choix de méthodologie - Marché conclu avec la société OUROUK, domiciliée 5 rue Ambroise Thomas, 75009 Paris suite à une procédure adaptée ouverte et pour un montant global et forfaitaire de 38 500 € HT. La durée de la prestation est de 2 mois.
- 13) Visites scolaires au Château de Versailles pour l'année scolaire 2023/2024 - Marché conclu avec l'Etablissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles, domicilié Château de Versailles, RP 834, 78008 Versailles cedex suite à une procédure sans mise en concurrence pour une durée d'un an à compter du 21 septembre 2023 et pour un montant global et forfaitaire de 2 100 € HT pour sa durée totale.
- 14) Achats et livraisons de sacs de ramassage pour déjections canines - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, conclu avec la société Animo Concept, domiciliée au 6 place des corporations, 34590 Marsillargues, suite à une procédure adaptée ouverte, pour une durée de 4 ans à compter de sa date de notification. Cet accord-cadre ne comporte pas de montant minimum mais un montant maximum fixé à 50 000 € HT.
- 15) Fourniture et livraison de produits pharmaceutiques pour le CCAS de Versailles et les villes de Versailles, Le Chesnay-Rocquencourt et Saint-Cyr-l'Ecole - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société TAMO, domiciliée au 1783 avenue Pierre et Marie Curie, 06700 Saint Laurent du Var, pour une durée de 4 ans à compter de sa notification. Cet accord-cadre ne comporte pas de montant minimum mais un montant maximum fixé à 114 000 € HT, toutes entités confondues.
- 16) 63 conventions de stage ou de formation au bénéfice d'agents de la ville de Versailles, de la communauté d'agglomération VGP et du CCAS, signées avec divers organismes de formation pour un montant global de 86 380,94 € net de taxe entre les mois de mai et de novembre 2023.

Cet acte est affiché le jour du retour du contrôle de légalité et est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de cette date.